



# Conseil municipal

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

### OBJET : COOPÉRATION INTERNATIONALE

59/ Coordination européenne de soutien et de solidarité  
avec le peuple sahraoui (Eucoco)

Lisbonne (Portugal) - Mandat Spécial

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20241017-DEL20241017\_59-DE  
Date de télétransmission : 23/10/2024  
Date de réception préfecture : 23/10/2024

**ETAT DE PRESENCE POINT 59**

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	32
Absents représentés.....	9
Absents excusés.....	7
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DIX SEPT OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 59**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme MISSLIN, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme PETER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme MEDEVILLE, M. BOUILLAUD, M. AUBRY, M. BADI, M. HARDOUIN, M. KHALED, M. MASTOURI, M. FAVIER, M. GUESMI, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

Mme BOUFALA, Conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH,  
Mme BOULKROUN, Conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN,  
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par M. BOUILLAUD,  
Mme HALLAF-ISAMBERT, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,  
M. MALHEIRO, Conseiller municipal, représenté par Mme MEDEVILLE,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,  
Mme OUABBAS, Conseillère municipale, représentée par Mme LE FRANC,  
Mme MACALOU, Conseillère municipale, représentée par M. BADI.

**ABSENTS EXCUSES**

M. MOKRANI, Conseiller municipal,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal,  
Mme DIARRA, Conseillère municipale,  
M. BAMBA, Conseiller municipal,  
M. OURABAH-BERTOOUT, Adjoint au Maire,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal,  
M. MRAIDI, Conseiller municipal.

**ABSENTS NON EXCUSES**

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## **COOPÉRATION INTERNATIONALE**

59/ Coordination européenne de soutien et de solidarité avec le peuple sahraoui (Eucoco)  
Lisbonne (Portugal) - Mandat Spécial

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29,

vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991,

vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, notamment son article 3,

vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux d'indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, notamment son article 1er,

considérant le soutien et la solidarité de la Ville d'Ivry-sur-Seine avec le peuple sahraoui, les prisonniers politiques et le droit à l'autodétermination du peuple,

considérant que du 28 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2024, aura lieu, à Lisbonne, le colloque de Coordination européenne de soutien et de solidarité avec le peuple sahraoui (Eucoco),

considérant que la Ville souhaite s'y voir représenté, par le biais de Madame Nathalie Leruch, adjointe au Maire en charge des relations internationales,

considérant que ce déplacement occasionnera des frais de mission dont il convient d'acter le remboursement par l'octroi d'un mandat spécial,

### **DELIBERE**

Adopté à la majorité

par 32 voix pour, 5 voix contre, 4 abstentions

**ARTICLE 1 : ACCORDE** un mandat spécial à Madame Nathalie Leruch, Maire

Adjointe chargée des relations internationales, pour représenter la Ville au colloque de Coordination européenne de soutien et de solidarité avec le peuple sahraoui (Eucoco) qui aura lieu du 28 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2024 à Lisbonne.

**ARTICLE 2** : AUTORISE le remboursement aux frais réels de l'hébergement et de la restauration de Madame Nathalie Leruch, et sur production des pièces justificatives, pour un montant maximum de 500 euros par jour.

**ARTICLE 3** : DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE  
RECU EN PREFECTURE  
LE  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 23/10/2024